Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception à la Sous-Préfecture le 30 octobre 1998 et de la publication le 29 octobre 1998
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/10/98
DELIBERATION N° 98/10/409

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE LES PROPRIETES COMMUNALES CADASTREES AE 303, 304, 305 ET 502, SITUEES 62 A 68, RUE CHARLES DE GAULLE.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-4, L 2241-2, L 2241-3 et L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la loi de Finances n° 83-1126,

VU l'avis des Domaines en date du 6 mai 1998,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 contre : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + Pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE la vente des propriétés communales cadastrées AE 303, 304, 305 et 502, situées 62 à 68, rue Charles de Gaulle, sur la base de l'estimation des Domaines en date du 6 mai 1998,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes afférents à cette affaire,

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 1998, fonction 0, sous-fonction 01, nature 775.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
30 OCT. 1998
SOUS PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Pour le Maire
Le Député Maire, l'Adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE